

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Mail :
Nombre d'emplacement souhaité (un emplacement = 2m) :

Véhicule derrière le stand : OUI / NON (rayer la mention inutile)

Accueil des exposants à partir de 7h30.

Votre place sera réservée jusqu'à 8h30 au-delà elle sera donnée à une autre personne.

Attestation sur l'honneur :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 vide greniers dans l'année (Article R 321-9 du code pénal) et avoir pris connaissance du règlement ci-dessous :

Fait à Le

Signature :

Règlement du vide grenier :

Peuvent faire l'objet d'une vente tout objet présenté en tant qu'objet d'occasion et ne présentant pas de danger en lui-même.

Sont interdits : armes blanches, armes à feu, armes neutralisées, munitions, explosifs sous peine d'exclusion immédiate.

Les emplacements sont attribués dans l'ordre de réception de l'inscription accompagnée du règlement et de la photocopie de la carte d'identité recto-verso.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans avoir à le justifier.

Les participants ne peuvent prétendre à un emplacement particulier, les organisateurs sont seules habilités à attribuer ces derniers.

Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si une demande par écrit nous parvient moins d'une semaine avant la date de la manifestation et aucune réclamation ne pourra entraîner une compensation quelconque.

Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte ou détérioration, etc...

Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls y compris par cas fortuit ou de force majeure comme le feu, accident, attentat, catastrophe naturelle etc....

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de documents desdits exposants.

L'inscription au vide grenier vaut acceptation du présent règlement.

Les exposants s'engagent à ne pas quitter leur stand avant 17h excepté en cas de mauvais temps..